

Administration française

Point d'information sur les captures accidentelles de cétacés - Hiver 2024 – 2025

CC Sud
23 avril 2025



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rappel du contexte réglementaire

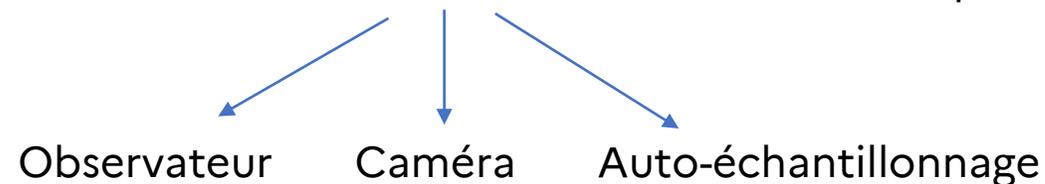
Mise en place d'une fermeture spatio-temporelle du Golfe de Gascogne :

- [Arrêté du 24 octobre 2023](#) établissant des mesures spatio-temporelles visant la réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne pour les années 2024, 2025 et 2026 du 20 février au 22 janvier 2025, pour les navires de plus de 8 mètres, utilisant les *Engins à risque* : *chalut pélagique à panneaux (OTM)*, *chalut bœuf pélagique (PTM)*, *chalut bœuf de fond (PTB)*, *filet trémail (GTR)* et *filet maillant calé (GNS)* en zone CIEM VIII a,b,c et d.
- [Règlement européen du 30 septembre 2024, publié le 9 décembre 2024](#) : extension de l'interdiction à tous les navires, français et étrangers (comprenant l'interdiction de la senne pélagique)
- [Décision du Conseil d'Etat du 30 décembre 2024](#) : cette décision confirme les restrictions de pêche appliquées du 22 janvier au 20 février, sans dérogation, aux navires de pêche de plus de 8 mètres, et comprend une interdiction de pêche à la senne pélagique (PS).

Mise en œuvre d'une expérimentation à grande échelle pour tester des dispositifs de mitigation afin de réduire les captures accidentelles de petits cétacés et d'améliorer la connaissance :

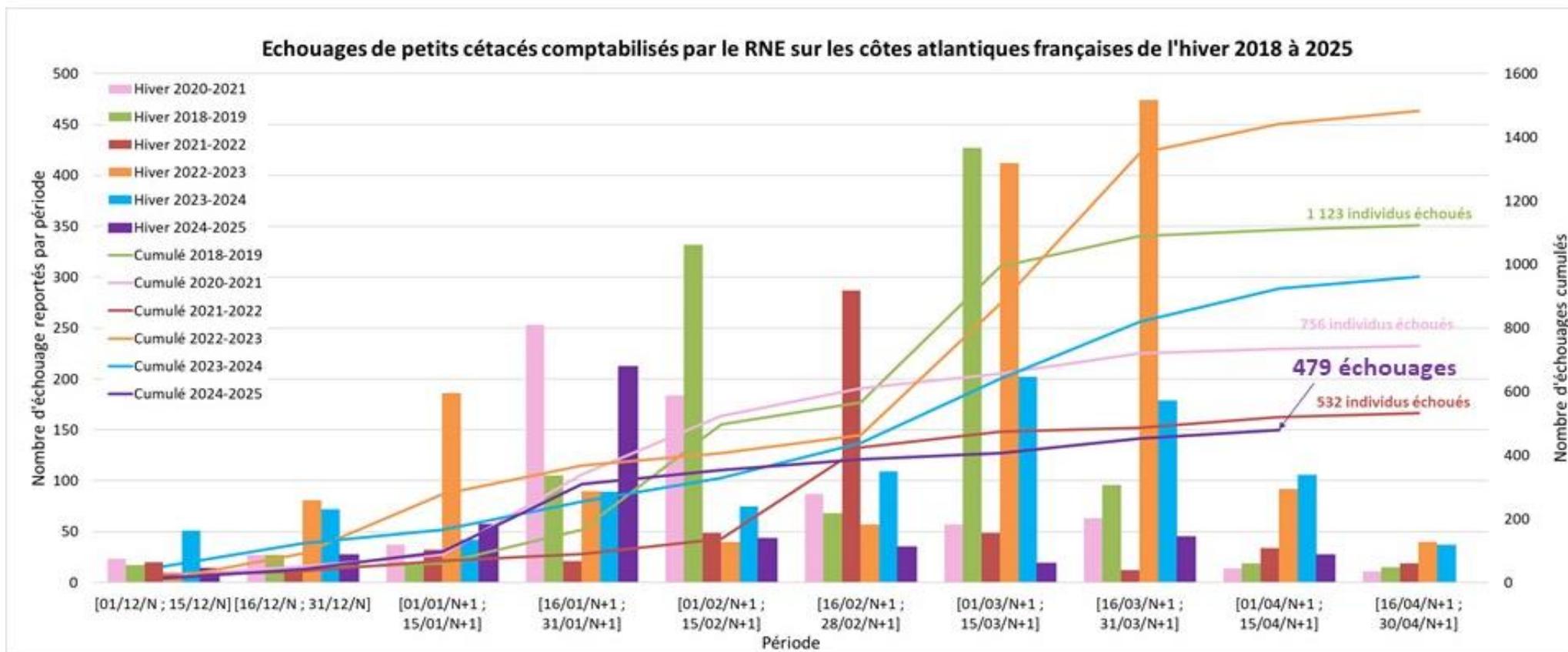
- [L'arrêté du 13 décembre 2024](#) relatif à l'amélioration de la collecte de données sur les captures accidentelles de mammifères marins et à l'expérimentation de dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles de dauphin commun à bord des navires de pêche sous pavillon français, implique :
 - **L'installation de 95 pingurs fixé à la coque « PIFIL »** fixés à la coque et de **65 balises acoustiques bio-inspirées « DOLPHINFREE »** afin d'expérimenter leur efficacité sur la réduction des captures accidentelles de dauphin commun.
 - **L'installation de caméras** sur 115 navires (100 fileyeurs et 15 chalutiers) d'ici fin 2025 pour compléter les déclarations obligatoires de captures accidentelles, correspondant un effort de pêche en hiver à 20% d'observation pour les fileyeurs et 60% pour les chalutiers.

3 moyens de collecte de données nécessaires à l'évaluation des dispositifs techniques



En 2025, la France s'est fixée en complément un objectif de 10% des marées observées pour la senne pélagique et les chaluts pélagiques.

Echouages de petits cétacés du 1^{er} décembre 2024 au 15 avril 2025 sur les côtes atlantiques françaises



Nombre d'échouages pendant la fermeture spatio-temporelle 2025 (du 22 janvier au 20 février inclus) : 243 (analyse en cours)